



Renseignement sur carte de résident

Par **Karibuni**, le **31/07/2009** à **03:32**

Bonjour,rnrnJe suis une étudiante africaine qui vit régulièrement en france depuis 2002 j ai un bac + 2 et un niveau bac +4 j attend de passer mon examen professionnel. J ai perdu du temps car il fallait deux ans de stage pour se présenter à l'examen et je n'avais pas trouvé de stage....rnrnJe suis actuellement en cdi à temps partiel dans le domaine juridique.rnJ'aimerais savoir s'il m'est possible de demander la nationalité (est ce que je pourrai l'avoir) ou est ce qu'il est préférable de faire une demande de carte de résident d'abord ?? si oui quelle est celle qui me sera facilement accordée au vue de ma situation????rnrnMerci pour vos réponses

Par **anais16**, le **04/08/2009** à **19:43**

Bonjour,rnrnsi vous êtes encore étudiante, la nationalité vous sera certainement refusée car il y a des conditions de ressources très strictes.rnrnAucun titre de résident n'est accordé aux étudiants car il n'ont pas vocation à rester sur le territoire français.rnVotre seule possibilité serait de demander un changement de statut dans les quatre mois précédent l'expiration de votre titre.rnCe changement de statut peut se faire vers un titre "vie privée et familiale" ou un titre de "salarié" si vous trouvez un cdi à temps complet. Tout dépend de votre situation.